



PROVIDENCE INFOS

www.providence-wavre.be

Liaison Parents-Ecole
2014-2015 N°1
Octobre 2014

Chers Parents,

Comme promis dans notre courrier du mois de septembre, nous avons le plaisir de vous faire parvenir le premier numéro du « Providence Infos ». Ce bulletin de liaison vous sera envoyé à plusieurs moments-clés de l'année. Il vous donnera des informations d'ordre organisationnel et vous fera aussi part de la vie de l'école.

Après quelques semaines de cours, nous espérons que votre enfant a trouvé sa place dans notre Institut et qu'il démarre son apprentissage avec enthousiasme. Beaucoup de classes ont organisé des journées de rencontre, voire des classes vertes. Ces moments privilégiés sont pour nous capitaux car ils permettent aux élèves, à leurs professeurs et aux éducateurs de mieux se connaître pour établir un véritable partenariat, condition indispensable à tout acte éducatif et pédagogique.

Vous trouverez dans les pages qui suivent différents renseignements qui vous éclaireront sur le fonctionnement de l'école, ainsi que des informations sur nos (nouveaux) projets. Cette année, deux innovations prennent leur envol. Au premier degré, en collaboration avec l'UCL, nous démarrons le projet « Lirécrire » et au sein de tous les degrés, en collaboration avec l'Université de Paix, nous lançons une cellule « Prévention du harcèlement entre élèves ».

Au sommaire :

- la réunion des parents du jeudi 23 octobre
- l'organisation générale
- un écho des rencontres entre les directions et les élèves de chaque niveau
- une information sur les frais scolaires
- les rattrapages et remédiations

- la cellule « Dys »
- le projet « Lirécrire »
- la cellule « Prévention du harcèlement entre élèves »
- le calendrier du 1^{er} trimestre
- une information du centre P.M.S.
- les bonnes affaires de la boutique « 7 au . »

Dans l'attente de vous rencontrer le jeudi 23 octobre à l'Institut et lors des diverses occasions qui vous seront proposées au cours de cette année scolaire, nous vous assurons, chers parents, de tout notre dévouement.

L. Vanvilthoven
Directeur du DOA

P. Maljean
Directrice des 2^e & 3^e degrés

P. Cabeke,
Directeur-Adjoint 2^e & 3^e degrés

1. Rencontre des parents à la Toussaint

Les parents de 1^{ère} à la 7^{ème} sont invités à rencontrer, sur rendez-vous, le titulaire de leur enfant et les professeurs de branche **le jeudi 23 octobre** entre 17h et 20h. Un courrier (avec talon-réponse) vous parviendra prochainement à ce sujet. Les bulletins de la 1^{ère} période vous seront remis le mercredi 22 octobre.

2. Transmission des Providence-Infos

A partir du mois de novembre, dès que les encodages seront terminés, chaque diffusion du Providence-Infos en version papier sera doublée, d'un envoi informatique. Ce dernier est rapide et permet de disposer d'une information précieuse en ligne directe. Si vous ne le recevez pas par ce moyen, nous vous invitons à nous transmettre votre adresse mail à l'adresse suivante : contact@providence-wavre.be.

D'autre part, le « Providence Infos » est, comme beaucoup d'autres informations, accessible sur notre site : www.providence-wavre.be.

3. Organisation générale

A la rentrée, les élèves ont été accueillis par leur titulaire, que vous avez également pu rencontrer en septembre.

Le titulaire joue un rôle essentiel dans la coordination de l'équipe pédagogique et dans l'accompagnement des élèves et de leur groupe-classe. Il sera votre interlocuteur privilégié dans le suivi pédagogique de votre enfant.

En partenariat avec le titulaire, l'éducateur de niveau assurera le suivi éducatif. Le tableau ci-dessous reprend les noms et coordonnées des différents éducateurs de niveau.

GT/TT/TQ			Professionnel		
Educatrice principale : M ^{me} A. Bollet 010/23.31.24					
1C/1S 2C/2S	M ^{me} A.C. Ghenne	010/23.31.26 ou 010/23.31.24	1D 2D 1SP 3P	M ^{me} J. Lhoir/M M. Wery Mme L. Lassine	010/23.31.30
3-4 G,TT, TQ	M ^{me} P. Gilson M ^{me} L. Lassine	010/23.31.49 010/23.31.26 ou 010/23.31.24			
5-6 G,TT, TQ	M ^{me} F. Redaelli	010/23.31.49 ou 010/23.31.24	4-5- 6 7 P	M ^{me} N. Renouprez	010/23.31.32

En cas de nécessité, vous pouvez rencontrer, sur rendez-vous pris au secrétariat (010.23.31.25), le membre de l'équipe de direction qui assure plus particulièrement le suivi du niveau de votre enfant :

1C/1S/1SD/1D/2C/2S/2D :

Monsieur Vanvilthoven

3/4 GT-TT-TQ-P :

Monsieur Cabeke

5/6 GT-TT-TQ-P + 7P :

Madame Maljean

4. Rencontre des directions avec les élèves de chaque niveau

Dès la première semaine, les directions ont rencontré les élèves par niveau, pour leur souhaiter la bienvenue et aussi pour rappeler quelques attentions qui facilitent la vie en commun.

Pour un certain nombre de ces points, nous attendons votre soutien et nous vous les rappelons ci-dessous :

1) Les absences :

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons d'avertir l'école avant 9h00 (en GT/TT/TQ : 010/23.31.24 – en professionnel : 010/23.31.32). Le justificatif d'absence doit être remis à l'éducateur responsable dès le retour de votre enfant à l'école et au plus tard le 4^{ème} jour dans le cas d'une absence de plus de trois jours (à envoyer par la poste).

En cas d'absence de moins de 3 jours, nous vous demandons d'utiliser les feuillets dans le journal de classe (autant de feuillets que de **demi-jours** d'absence).

En cas d'absence de trois jours ou plus, un certificat médical est obligatoire ; il en sera de même à partir du 13^{ème} demi-jour d'absence (= dès qu'il n'y a plus de feuillets dans le journal de classe) qui aurait été justifié par un mot des parents.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une absence ou un retard de plus d'une heure de cours est assimilé à une demi-journée d'absence et doit donc être justifié comme tel.

2) Les GSM, smartphones & Cie :

L'utilisation de GSM, smartphone, appareil photo, jeux électroniques ou autres est interdite dans l'école. **Ces objets seront confisqués complets en cas d'utilisation dans l'enceinte de l'Institut.**

Pour une première infraction, l'objet sera remis en fin de journée à l'élève et celui-ci sera sanctionné par un avertissement. En cas de récidive, l'appareil sera remis à l'élève en fin de journée, mais la sanction passe à une heure de retenue. Si une troisième infraction survient, la sanction passe à deux heures de retenue. A la quatrième fois, l'objet confisqué sera remis aux parents après prise de rendez-vous avec l'éducatrice principale, Mme A. Bollet et la sanction passe à trois heures de retenue. Au-delà d'une quatrième infraction, les parents prendront rendez-vous avec la direction.

Comme pour tous les autres objets de valeur, l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Si vous devez faire un message urgent à votre enfant vous pouvez toujours appeler l'école (010/23.31.24 en GT/TT/TQ et 010/23.31.32 en professionnel) qui le lui fera parvenir. De même, l'élève peut recourir à un appareil téléphonique au bureau des éducateurs ou à la procure en cas de besoin impératif.

3) La tenue :

Nous insistons très fort sur le fait que l'on vient à l'école dans une tenue « classique » : on ne vient donc pas avec une tenue de jogging ou de vacances. Ceci permet également de rappeler que couvre-chef, coiffure excentrique, piercing ou tatouages,... (liste non exhaustive) sont interdits dans l'école.

4) Les conditions de travail :

Une scolarité positive et fructueuse implique un temps de travail suffisant à domicile pour effectuer les devoirs et préparations, compléter les journaliers, étudier les matières. Nous vous demandons donc de permettre à votre enfant de disposer d'un endroit calme et silencieux afin d'effectuer ces travaux à la maison. En fonction de l'âge de votre enfant, il sera aussi souhaitable que vous gardiez un œil sur le travail effectué. Il n'est pas inutile de rappeler également la nécessité d'une bonne hygiène de vie : temps de détente, temps de sommeil, repas équilibrés (et particulièrement le petit déjeuner que beaucoup d'élèves escamotent ... avant d'aboutir à l'infirmerie !).

Le journal de classe et les répertoires sont des outils de communication: il est important que vous les signiez régulièrement et en tout cas au moins une fois par semaine.

5) L'emploi des technologies de l'information et de la communication (réseaux sociaux, internet...) :

Depuis septembre 2012, l'Institut s'inscrit dans le cadre des écoles adhérant au projet « Je surfe responsable » du CES Brabant-Est. Ce projet a pour objectif de sensibiliser les élèves aux bonnes pratiques des nouvelles technologies. De la recherche documentaire à l'usage des réseaux sociaux, ces outils nécessitent un usage responsable dans un cadre légal et pédagogique. C'est la raison pour laquelle, une charte sur laquelle nous attirons votre attention est présente dans le règlement d'ordre intérieur. Vous la retrouverez également en annexe de ce Providence-Infos (page 10).

Toute atteinte dont serait victime soit l'école, soit un des membres de la communauté scolaire sera susceptible d'une sanction disciplinaire, sans préjudice d'autres recours éventuels.

Pour information, dans le cadre de la protection de la vie privée, les fournisseurs d'accès Internet ont l'obligation de surveiller ce qui se passe sur leur réseau (sites, chat, news, mail...). Lorsque les élèves utilisent le réseau pédagogique de l'école, ils sont bien conscients que cette connexion n'est ni personnelle, ni privée et que cette activité est tracée (enregistrée) et susceptible d'être contrôlée.

5. Participation des Parents

Outre ce qui a été dit plus haut sous le point "conditions de travail", nous rappelons l'importance des rencontres des parents : c'est le moment où des éclairages sur le vécu de l'élève – à la maison et/ou à l'école – peuvent être partagés entre titulaires, professeurs, parents, élèves. Nous mettons tout en œuvre au niveau de l'école pour que ces rencontres aient lieu. Les professeurs y consacrent plusieurs soirées par an ; nous attendons que les parents y participent régulièrement et concrétisent par là leur partenariat dans l'éducation de l'élève.

6. Information sur les frais scolaires

Dans le courant du 1^{er} trimestre, vous recevrez une première facture de laquelle sera déduit l'acompte versé en début d'année. Celle-ci reprendra tous les frais fixes couvrant toute l'année scolaire et notamment :

- Frais de photocopies : le forfait est établi en partageant le nombre total de copies effectués l'an passé pour les élèves divisé par le nombre de ceux-ci et multiplié par le coût à la copie. Ce forfait pour toute l'année sera de 70 €.
- Journées sportives: pour toutes les classes : prix de 20 à 25 € selon le lieu et l'activité.
- Centre de documentation: 5 € couvrant l'utilisation des ouvrages de référence, l'emprunt de romans, ...
- Natation: entre 63 et 77 € pour l'année pour les élèves du 1^{er} degré comprenant les droits d'accès à la piscine et les frais de car vers Louvain-la-Neuve ou Rixensart.

Plus tard dans l'année, les factures reprendront entre autres :

- Fournitures: facturation régulière en fonction des fournitures successives (ceci est surtout le cas en professionnel)
- Théâtre: pour les élèves du cycle supérieur selon les pièces, les lieux, les déplacements.
- Retraites en 5^e, 6^e, 7^e : un prix forfaitaire compris entre 70 et 100 €.

Il est important de signaler plusieurs choses :

Les prix – entre autres pour les spectacles, les retraites, les visites – sont calculés au plus juste de manière à ne pas grever les coûts pour les parents. Cela signifie qu'ils sont assimilés à des abonnements et que **l'absence -même justifiée- de l'élève à une des activités ne dispense pas du paiement. En clair, si par exemple un élève devait ne pas aller voir une des pièces de théâtre du programme, le coût y afférant resterait dû.** Au vu de l'expérience des années antérieures, procéder différemment reviendrait à augmenter considérablement les

prix pour les élèves ponctuels. Ce qui est vrai pour les spectacles l'est aussi pour toutes les activités (visites, retraites,...) obligatoires.

Les factures sont payables au comptant. En cas de difficulté, les parents sont invités à prendre contact au plus vite avec l'Institut afin de prévoir par exemple un étalement des paiements dans le temps. Ceci est l'occasion aussi de rappeler que des bourses d'étude existent et qu'elles permettent de faire face aux frais d'abonnements et de scolarité. Vous pouvez vous procurer une demande de bourse au secrétariat jusqu'au 31 octobre ou introduire votre demande via internet : www.allocations-etudes@cfwb.be.

Il est impossible pour l'école de supporter des factures impayées : les subventions que nous recevons sont destinées aux frais de fonctionnement de l'école - matériel pédagogique, électricité, chauffage, personnel d'entretien,... -.

Nous insistons donc pour vous demander de régler vos factures dans les temps impartis. Depuis cette année, nous utilisons les services d'une société de recouvrement de dettes, TCM, qui nous aide à récupérer les créances impayées.

7. Demande de documents et attestations

Afin de permettre un travail des secrétariats dans le calme, nous demandons que les élèves ne s'y rendent pas : pour toute demande de document – certificat de fréquentation, bourse d'études,... - l'élève dépose sa demande soit à la Procure pour les Humanités soit au bureau des éducateurs pour les Professionnelles et l'y récupère le lendemain.

8. Les rattrapages et les remédiations en GT/TT/TQ

A. Les rattrapages

L'Institut organise pour les élèves éprouvant des difficultés ponctuelles des rattrapages (suite à une absence, une incompréhension ciblée d'un point de matière...).

En 3^{ème} année générale, technique de transition et technique de qualification, le rattrapage est organisé en néerlandais, mathématique et français. L'élève s'y inscrit au moyen des feuilles affichées aux valves situées dans les couloirs, au plus tard la veille.

En 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}, les rattrapages concernent les mathématiques et le néerlandais. Il s'agit d'un système de permanence mais l'élève a l'obligation de se présenter à l'heure de début du rattrapage.

Les horaires et locaux seront prochainement accessibles sur notre site et affichés aux valves de l'école.

B. Les remédiations

Elles s'adressent à des élèves ayant des difficultés plus importantes et nécessitant une aide à moyen ou long terme.

En 3^{ème} année, et suite aux résultats des travaux de vacances, des remédiations sont organisées.

En 4^{ème}, les élèves s'engagent par le biais d'un contrat à suivre des modules d'un trimestre complet soit en néerlandais, soit en mathématique. Une fois inscrit, la présence y est obligatoire. Une aide en français est également proposée pour les élèves de 4^{ème}.

Les horaires et locaux seront prochainement accessibles sur notre site et affichés aux valves de l'école.

C. L'étude dirigée

Au 1^{er} degré, nous organisons une heure d'étude dirigée. Au premier trimestre, tous les élèves y participent.

Cette heure d'étude a pour objectif d'accompagner les élèves dans leur travail scolaire et plus particulièrement dans l'apprentissage d'une méthode de travail la plus efficace possible. A partir du mois de novembre et sur proposition du conseil de classe, certains seront autorisés à quitter le groupe. Les parents sont alors avertis de cette possibilité.

9. Les éphémérides 2014-15

Les éphémérides se trouvent à la dernière page.

10. La cellule « dys »

Depuis toujours sensible aux élèves en difficulté, l'Institut de la Providence tente de proposer différentes solutions.

Depuis l'année passée, un groupe de travail appelé « Cellule Dys » a vu le jour afin de soutenir plus particulièrement les élèves présentant des troubles d'apprentissage (dyslexie et autres dys-, TDA/H).

En collaboration avec les enseignants et le centre PMS, la « Cellule Dys » met en place des aménagements spécifiques lors des sessions d'examens (temps supplémentaire, format des questionnaires, ...) et lors des cours. Ces aménagements concernent les élèves de tous les degrés.

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter la Cellule Dys à l'adresse suivante: cellule.dys@providence.wavre.be

11. Le projet « Lirécrire »

En Communauté française, la pratique de la lecture et de l'écriture au début du secondaire est un enjeu majeur dans le développement des compétences de communication. De plus, cette compréhension, si elle n'est pas fluide, peut avoir de lourdes conséquences sur l'avenir des élèves tant au niveau scolaire que social et professionnel.

C'est la raison pour laquelle, nous nous sommes engagés dans la recherche « Lirécrire » coordonnée par l'Université de Louvain.

Les enseignants de français de 1^{ère} année se sont engagés à expérimenter un ensemble d'activités pédagogiques et didactiques visant à répondre aux difficultés langagières que peuvent rencontrer les élèves. Cette expérimentation s'accompagne également de temps de formation de ces enseignants.

Les objectifs sont de rendre les élèves capables de lire des écrits variés, de nature informative, explicative, documentaire ou injonctive pour rechercher une information et la reformuler, pour construire des connaissances et réagir de manière adéquate. Les élèves seront également amenés à rédiger pour réagir à une sollicitation, s'informer et expliquer.

Dans les semaines à venir, un questionnaire d'informations générales leur sera proposé ainsi qu'un questionnaire de compétences. Nous espérons que vous partagerez et soutiendrez ces démarches auprès de vos enfants. Vous trouverez les informations complémentaires sur <http://www.uclouvain.be/430312.html>

12. La cellule « Prévention du harcèlement entre élèves »

La Communauté Française, en partenariat avec l'Université de Paix, a lancé en janvier 2014, un appel à candidatures. Nous avons souscrit à ce projet intitulé « Prévention du harcèlement entre élèves ». Notre école, comme toutes les autres, est victime de cette forme de violence. Les interventions à mener sont indispensables et aussi extrêmement délicates. Etre sensibilisés et formés à cette question sont deux conditions incontournables si nous voulons agir en professionnels dans ces situations inacceptables.

En juin 2014, nous avons appris que notre école avait été sélectionnée.

Concrètement, cela signifie que cette année, une cellule est mise sur pied. Elle est constituée de 21 professeurs (de tous les degrés et sections) et éducateurs qui suivront trois jours de formation. D'autre part, des actions de sensibilisation seront menées dans une classe pilote choisie par la cellule et si besoin, des interventions auront lieu en cas de harcèlement avéré.

Cet engagement élevé de personnel a bien sûr un coût au niveau organisationnel puisque 21 personnes seront absentes les 6/10, 14/10 et 13/1. Nous ferons de notre mieux pour en diminuer l'impact sur nos élèves et espérons que vous comprendrez le sens de notre démarche.

Pour toute question ou information complémentaire, merci de contacter la « Cellule Prévention Harcèlement » à l'adresse suivante:
prevention.harcelement@providence.wavre.be

13. Centre P.M.S.

Vous trouverez en annexe un feuillet présentant les missions du centre, les différents interlocuteurs et leur horaire de permanence au sein de l'Institut.

Boutique

Fau.

Bonnes affaires !

Depuis la rentrée de septembre, les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} vendeur-retoucheur se préparent à la gestion de la boutique « 7 au . » Leur premier projet est une vente de seconde main de vêtements enfants.

Les ventes se dérouleront :

- les lundis et jeudis 2,6 et 9 octobre de 12h30 à 16h.
- les vendredis 3 et 10 octobre de 8h30 à 11h.

Venez leur apporter votre soutien en leur rendant visite dans La boutique didactique de l'école située dans la cour de l'enseignement professionnel. D'autres projets sont en préparation, pour plus d'infos visitez régulièrement le site de l'école.

Règles pour le bon usage des technologies de l'information et de la communication

L'école rappelle que la Loi interdit, par l'intermédiaire d'un écrit, site internet quelconque ou tout autre moyen de communication (blog, GSM, réseaux sociaux...) :

- de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers, entre autres, au moyen d'images ou de propos dénigrants, diffamatoires, injurieux... ;
 - d'inciter à toute forme de haine, violence, racisme... ;
 - d'inciter à la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personnes ;
 - d'exercer sciemment et de manière répétée sur un autre élève ou un membre du personnel de l'établissement une pression psychologique insupportable par menaces, insultes, injures, calomnie ou diffamation ;
 - de diffuser des informations fausses ou dangereuses pour la santé ou la vie d'autrui ;
 - de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes moeurs, à la dignité des personnes ou à la sensibilité des élèves les plus jeunes (p. ex. pas de production de site à caractère extrémiste, pornographique,...) ;
 - de diffuser des informations qui peuvent ternir la réputation de l'école ou être contraires à la morale et aux droits en vigueur ;
 - de porter atteinte aux droits à la propriété intellectuelle, aux droits d'auteur de quelque personne que ce soit (p. ex. par l'interaction de copie ou de téléchargement d'oeuvre protégée...) ;
- L'école sera particulièrement attentive aux « copiés-collés », sans mention de citation, dans les travaux.
- d'utiliser sans l'autorisation préalable de l'intéressé ou sans en mentionner la source (son auteur) des informations, données, fichiers, films, photographies, logiciels ou bases de données qui ne lui appartiennent pas ou qui ne sont pas libres de droit. Il est par contre autorisé de mettre des « liens vers »... ;
 - d'inclure sur son site des adresses renvoyant vers des sites extérieurs qui soient contraires aux lois et règlements ou qui portent atteinte aux droits des tiers ;
 - de s'adonner au piratage informatique tel qu'incriminé par l'article 550 ter du Code pénal.

Ces règles ont été adoptées par les écoles suivantes:

Braine-l'Alleud : Institut de la Vallée Bailly, Collège Cardinal Mercier

Court-Saint-Etienne : l'Institut Saint-Etienne

Genval et La Hulpe : Collège Notre-Dame des Trois Vallées

Jodoigne : l'Institut Saint-Albert

Nivelles : Institut du Sacré-Coeur, Collège Ste-Gertrude, Institut de l'Enfant-Jésus,

Ottignies-Louvain-la-Neuve : le Collège du Christ Roi et le Lycée Martin V

Tubize : Collège Saint-François d'Assise

Watermael-Boitsfort : Institut de l'Assomption

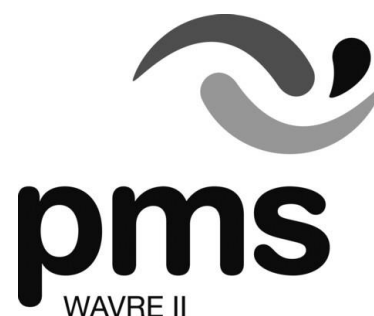
Waterloo : Institut des Sacrés-Coeurs, Centre scolaire de Berlaymont

Wavre : - le Collège technique Saint Jean, l'Institut de la Providence (DOA, l'Institut de la Providence (2e & 3e degrés), l'Institut Saint Jean-Baptiste, le Collège Notre-Dame.

Le Centre Psycho-Médico-Social,

Un service

- ✓ d'accueil
- ✓ d'écoute
- ✓ de prévention
- ✓ d'information
- ✓ d'aide aux choix
- ✓ d'accompagnement dans la réflexion et la maturation d'un projet



Nous sommes à votre disposition dans le local PMS à l'école aux moments indiqués ci-dessous, ou au Centre PMS à d'autres moments sur rendez-vous.

Pour les élèves de l'enseignement de transition général ou technique et de qualification		
Anne Frix anne.frix@centrepms.be	<i>Infirmière</i>	sur rendez-vous
François Langhendries francois.langhendries@centrepms.be	<i>Assistant Social</i>	VENDREDI de 8h30 à 12h05
Florence Henin florence.henin@centrepms.be	<i>Licenciée en Psychologie</i>	LUNDI de 13h00 à 15h30 MERCREDI de 8h30 à 12h05

Pour les élèves de l'enseignement professionnel		
Anne Frix anne.frix@centrepms.be	<i>Infirmière</i>	sur rendez-vous
Marie-France Aupaix mariefrance.aupaix@centrepms.be	<i>Assistante Sociale</i>	MERCREDI de 9h20 à 12h05
Gaëlle Van de Moortele gaelle.vandemoortele@centrepms.be	<i>Licenciée en Psychologie</i>	LUNDI de 8h30 à 12h05

Si vous souhaitez en savoir plus, visitez notre site : www.pms-wavre2.be



Le Centre PMS en quelques mots ...

Le centre PMS libre de Wavre 2 travaille en collaboration avec l'Institut de la Providence, en maternelle, en primaire et en secondaire.

L'équipe d'un centre Psycho-Médico-Social est composée de licenciés et d'assistants en psychologie, d'infirmières et d'assistants sociaux, tous soumis au secret professionnel.

L'action P.M.S. consiste à écouter, chercher à comprendre et mobiliser les ressources de l'enfant ou du jeune, ainsi que celles de son entourage (parents et enseignants). Nous accompagnons les enfants et les jeunes dans leur parcours scolaire par des réalisations adaptées à chaque âge et aux différentes situations.

Dans notre travail avec les enfants, les jeunes, leurs parents et leurs enseignants, nous proposons :

- Une écoute attentive pour prévenir l'apparition de difficultés (scolaires, personnelles, relationnelles) et si ces difficultés surviennent - pour rechercher des solutions en vue d'une évolution positive de la situation
- Une aide dans le choix d'une orientation (scolaire et professionnelle) et dans l'élaboration d'un projet personnel
- Une action continue en vue de favoriser le développement de l'enfant ou du jeune

Comme les écoles, les centres P.M.S. libres sont subventionnés par la Communauté Française. Nos prestations sont donc gratuites.

Nous sommes des partenaires permanents et privilégiés des écoles mais nous sommes indépendants de celles-ci, tout comme le sont nos avis, par ailleurs consultatifs.

Tout élève peut bénéficier des interventions de notre centre PMS, à l'école ou au Centre, en réponse et dans le respect des demandes qui nous sont adressées. La législation prévoit toutefois que vous puissiez refuser à priori la guidance individuelle de votre enfant par le Centre PMS. Si tel était votre souhait, vous devez prendre contact avec le directeur du Centre, Monsieur Tanguy Le Grelle, qui vous fera parvenir un formulaire à compléter.

Classe :

N° d'ordre :

TALON-REPONSE A REMETTRE AU TITULAIRE
POUR LE 23 octobre 2014

Les soussignés ont pris connaissance du Providence Infos n°1 d'octobre 2014.

L'élève,

Les Parents,

NOM :

Date :

Signatures :

.....